

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des contraintes de réalisation, des nécessités techniques,réglementaires ou administratives, tant en ce qui concernent les dimensions libres, les éléments d'équipement et les réseaux divers. Les surfaces indiquées sont approximatives et les surfaces de placards sont incluses dans celles des pièces attenantes.

Les retombées, faux-plafond,ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 Mars 1997 (Art.4.1)



LE WINSTON

**ARCHITECTES** 

**ANMA** 

Construction d'une résidence étudiante

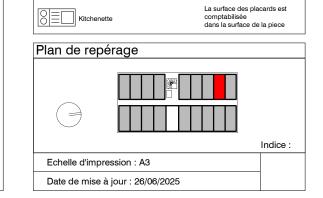
244 rue Auguste Chevalli



Bat	Niveau	APT n°	Type
C1	R+1	C1_104	Studio

Désignation	Surface
СН	10.24 m <sup>2</sup>
DGT	4.37 m <sup>2</sup>
SDE	3.60 m <sup>2</sup>
SURFACE TOTALE	18.21 m <sup>2</sup>

Lege	enae		
	Faux-plafond	VR:	Volet roulant
	Placard	VRE	: Volet roulant électrique
<b>~</b> ₹	Tableau électrique	EP:	Eau pluviale
-	Sèche-serviette	PF:	Porte fenêtre
	Dalle sur plots	HSP	: Hauteur sous plafond
	Gaine Technique	GC:	Garde corps
	Radiateur		
	Radiateur Electrique		



2m